



SERVICE DE LA
COMMISSION DES
AFFAIRES
EUROPÉENNES

Paris, le 18 mai 2018

PRINCIPALES DONNÉES DU PROJET DE CADRE FINANCIER PLURIANNUEL 2021-2027

La Commission a présenté le 2 mai ses propositions d'ensemble pour le prochain cadre financier pluriannuel 2021-2027.

1. Refonte et modernisation du budget européen - la Commission propose :

- une redistribution significative des dépenses en faveur de nouvelles **priorités politiques** (défense, sécurité intérieure, protection des frontières, asile et migrations, recherche et innovation, jeunesse, transformation numérique, transition écologique ou action extérieure) ;
- un **renouvellement de l'architecture** du budget, plus lisible et rationalisée dans ses rubriques ; Rubrique 1 : Marché intérieur, innovation, numérique ; Rubrique 2 : Cohésion et valeurs ; Rubrique 3 : Ressources naturelles et environnement ; Rubrique 4 : Migration et gestion des frontières ; Rubrique 5 : Sécurité et défense ; Rubrique 6 : Voisinage et le monde ; Rubrique 7 : Administration publique européenne
- une **simplification des instruments financiers**, avec des règles de mise en œuvre harmonisées et simplifiées, ainsi que des flexibilités accrues ;
- un assainissement des ressources propres par la **suppression des rabais** (suppression progressive sur 5 ans) et la simplification de la ressource TVA.

3. Des innovations substantielles :

- **conditionnalité liée au respect de l'État de droit** et à l'indépendance de la justice qui concernera l'ensemble des fonds européens ;
- introduction de 3 **nouvelles ressources propres** :
 - **assiette commune consolidée de l'impôt sur les sociétés (ACCIS)**, taux d'appel de 3 %, recette attendue, quelque 12 mds € par an ;
 - **part des recettes de la mise aux enchères des quotas du système européen d'échange de quotas d'émission carbone (ETS)** : recette annuelle attendue, 1,2 à 3 mds € ;
 - **contribution de chaque État liée au volume d'emballages plastique non recyclés** : recette annuelle attendue sur la base de 0,8 €/kg, 7 mds € ;
- soutien aux **réformes structurelles et à l'investissement** :
 - **mécanisme de soutien aux États mettant en œuvre des réformes structurelles** : 25 mds € sur la période ;
 - **mécanisme de stabilisation** pour surmonter les chocs économiques asymétriques via des prêts garantis par l'UE à hauteur de 30 mds € ;
 - **nouveau fonds d'investissement InvestEU, sur le modèle du fonds Junker**, 15,2 mds € de garanties du Budget UE, pour générer quelque 650 mds € en investissements privés.

4. Les principales données chiffrées :

Le **cadrage général** repose sur les grands paramètres suivants :

- la Commission propose en euros courants, un budget de **1,279 mds € en crédits d'engagements et 1,426 mds €** de paiements, soit respectivement à **1,11 % et 1,08 %** du RNB de l'Union européenne à 27. *Pour 2014-2020 ces montants étaient respectivement 959,99 mds € (1,04 % / RNB) en engagements et 908,40 mds € en paiements (0,99 % / RNB).*
- Elle tire les **conséquences financières du retrait britannique** et des pertes qu'il entraîne;
- Elle intègre des **nouvelles priorités ou renforce des politiques prioritaires** à hauteur de 109 mds € : **recherche, innovation et numérique** (enveloppe x 1,6 par rapport au CFP actuel à 27) ; **jeunesse** (x 2,2) ; **LIFE climat et environnement** (x 1,7) ; **migration et frontières** (x 2,6) ; **sécurité** (x 1,8) ; **action extérieure** (x 1,3).
- Le projet prévoit des **réductions sur la PAC et sur la cohésion** à hauteur respectivement d'environ 5 % et 7 %, voire pour celle-ci plus proche en réalité des 10 %.

L'objectif de la Commission européenne est de répondre dans le budget européen aux **nouveaux défis** auxquels l'Europe est confrontée, conformément aux décisions des chefs d'État et de gouvernement : **technologie – innovation - numérique ; jeunesse ; climat - environnement ; migrations – frontières – sécurité - défense ; action extérieure** ; il s'agit aussi de remédier à certaines des lacunes de la programmation actuelle en **modernisant, simplifiant, flexibilisant** et améliorant l'efficacité du budget européen.

Les **réductions pour la cohésion** concerneraient en particulier le Fonds de cohésion proprement dit et, à périmètre constant, le Fonds social européen.

Les **réductions concernant la PAC** correspondraient à une diminution nominale des montants alloués par rapport à 2014-2020 de - 1,9 % sur le 1^{er} pilier et de - 15,3 % sur le 2^{ème} pilier. En valeur réelle ces montants seraient significativement plus élevés.

Le futur cadre financier devra faire l'objet d'un **accord à l'unanimité au Conseil** européen. Ses modalités seront ensuite traduites dans un règlement du Conseil, après approbation du Parlement européen, ainsi que dans un accord interinstitutionnel. La décision « **ressources propres** » relève de la seule compétence du Conseil et nécessite **l'approbation préalable de l'ensemble des États membres** selon leurs procédures constitutionnelles respectives.

La négociation sera rendue plus difficile par les contraintes qui pèsent sur le budget européen et, en 2019 par **les échéances électorales et le renouvellement des institutions européennes** ; le calendrier porté par la Commission et le Parlement européen d'aboutir à un accord complet avant les élections européennes de 2019 sera difficilement tenable.